

Zeitschrift: Bulletin des lois, décrets et ordonnances du canton de Berne
Herausgeber: Chancellerie d'État du canton de Berne
Band: 18 (1879)

Register: Table alphabétique des matières

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Table alphabétique des matières

contenues

dans le tome XVIII (nouvelle série) du Bulletin
des lois, décrets et ordonnances du canton
de Berne.

1879.

A.

	Pages
<i>Alchenstorf.</i> Ordonnance plaçant ce ruisseau sous la surveillance de l'Etat	95
<i>Auberges.</i> Loi sur les —	44
— Ordonnance pour l'exécution de la loi sur les —	88
— Décret sur l'heure d'ouverture et de fermeture des —	117
— Décret déterminant le mode de procéder à la fixation des indemnités pour les concessions abolies par la loi du 4 mai 1879	122

B.

<i>Banque cantonale de Berne.</i> Règlement concernant l'ouverture de crédits par la —	230
<i>Bargen.</i> Décret concernant la réunion de cette paroisse à celle d'Aarberg	218

Année 1879. 16

C.

	Pages
<i>Certificats d'origine pour boissons de provenance suisse.</i>	
Arrêté concernant l'usage abusif des — . . .	19
<i>Chasse.</i> Arrêté modifiant l'art. 5 de l'ordonnance du 26 juillet 1876	226
<i>Chemins de fer.</i> Loi fédérale concernant les garanties à donner aux caisses des malades, etc. des employés des —	32
<i>Commerce des boissons spiritueuses.</i> Loi sur les auberges et sur le —	44
— Ordonnance pour l'exécution de la loi sur les auberges et sur le —	88
<i>Contrôle des boissons spiritueuses.</i> Ordonnance sur le —	197
<i>Contrôles militaires et livrets de service.</i> Ordonnance sur la tenue des —	166
<i>Convention consulaire</i> entre la Confédération suisse et l'Empire du Brésil	96
<i>Convention monétaire</i> entre la Suisse, la Belgique, la France, la Grèce et l'Italie	207

D.

<i>Danse.</i> Décret sur la danse dans les auberges .	117
<i>Droits d'entrée.</i> Loi fédérale concernant l'augmen- tation des —	213

E.

<i>Eau-de-vie et esprit-de-vin.</i> Décret pour l'exécution de la loi du 31 octobre 1869 sur la fabrication de l' —	68
---	----

	Pages
<i>Eau-de-vie et esprit-de-vin.</i> Ordonnance sur la fabrication de l'—	73
<i>Ecoles de travail pour filles.</i> Règlement des — .	2
<i>Edelweiss.</i> Ordonnance interdisant la vente de cette plante avec les racines	86
<i>Emoluments de chancellerie.</i> Arrêté fédéral sur la perception des —	205
<i>Enseignement primaire dans les écoles publiques.</i> Ordonnance concernant l'exécution de l'art. 27 de la Constitution fédérale	72
<i>Etablissements industriels qui ne peuvent être établis sans permis de construction et d'appropriation.</i> Arrêté complétant l'ordonnance du 27 mai 1859	195
<i>Examens des recrues et écoles complémentaires.</i> Règlement pour les —	191

F.

<i>Feuille officielle et commerce de papier.</i> Décret supprimant cette administration	220
<i>Foires et marchés.</i> Arrêté modifiant l'ordonnance pour l'exécution de la loi du 24 mars 1878 .	28
<i>Fonds de l'école cantonale de Berne.</i> Décret sur l'emploi du —	225

H.

<i>Hilterfingen.</i> Ordonnance plaçant le ruisseau de cette commune sous la surveillance de l'Etat	1
---	---

I.

	Pages
<i>Indemnités pour l'abolition des concessions d'auberge.</i> Décret déterminant le mode de procéder à la fixation des —	122
<i>Indemnités à payer, pour service monté, au personnel d'instruction permanent et extraordinaire.</i> Arrêté du Conseil fédéral sur les —	154

K.

<i>Konolfingen.</i> Décret conférant la qualité de per- sonne juridique à l'hôpital du district de —	215
---	-----

L.

<i>Limites communales.</i> Ordonnance concernant la rectification et l'abornement des —	12
<i>Lois et arrêtés fédéraux et révision de la Constitution fédérale.</i> Règlement concernant les demandes de votation populaire sur les —	33

M.

<i>Münsigen.</i> Décret conférant la qualité de personne juridique à l'hôpital de cette paroisse	21
---	----

N.

<i>Nivolines.</i> Ordonnance interdisant la vente de cette plante avec les racines	86
---	----

O.

	Pages
<i>Officiers.</i> Ordonnance concernant leur passage dans la landwehr et leur libération du service . .	227

P.

<i>Papiers de légitimation des contribuables qui quittent le canton, sans avoir payé les impôts ou la taxe militaire.</i> Arrêté abrogeant l'ordonnance du 25 avril 1864	196
<i>Police des eaux dans les régions élevées.</i> Règlement pour l'exécution de la loi fédérale du 12 juin 1877	23
<i>Procès civils.</i> Circulaire concernant la lenteur de la marche des —	64
<i>Professions ambulantes.</i> Arrêté modifiant l'ordonnance pour l'exécution de la loi du 24 mars 1878 .	28

S.

<i>Solde d'école des officiers.</i> Arrêté concernant la fixation de la —	152
<i>St-Stephan.</i> Ordonnance plaçant les ruisseaux dits Zelgbach et Kesselbach sous la surveillance de l'Etat	204
<i>Sutz.</i> Arrêté concernant la réunion de cette paroisse à celle de Nidau	217

T.

<i>Tarif</i> des émoluments fixes des secrétariats de préfecture	125
--	-----

	Pages
<i>Tarif</i> des émoluments judiciaires revenant à l'Etat et des émoluments fixes des greffes des tri- bunaux	138
<i>Taxe d'exemption du service militaire.</i> Ordonnance d'exécution pour la loi fédérale du 28 juin 1878	36
<i>Taxe d'exemption du service militaire.</i> Règlement d'exécution pour la loi sur la —	112
<i>Taxe sur les successions et donations.</i> Loi modifiant celle du 26 mai 1864 sur la —	60
<i>Traitements du clergé catholique.</i> Décret sur les —	221

Z.

<i>Zone forestière fédérale.</i> Arrêté concernant la trian- gulation dans la —	30
--	----

